



DISPOSITIFS



Ordinateurs portables



Smartphones



Appareils mobiles



Appareils portables de surveillance de la santé



Routeurs



Produits pour maison intelligente



Passerelle de compteur intelligent



Cartes à puce

LOGICIEL



Systèmes de gestion des identités



Navigateurs



Gestionnaires de mots de passe



Système SIEM

Loi sur la cyber-résilience (CRA)

Qui

Opérateurs économiques : fabricants, distributeurs et importateurs

Hors champ d'application : logiciels/matériel fournis dans le cadre d'un service (c'est-à-dire non vendus séparément). Exemple : service cloud ou lecteur de carte fourni par votre banque.

Exigences en matière de cybersécurité

- 1 Les risques liés à la cybersécurité sont documentés, régulièrement évalués, traités et communiqués
- 2 Exigences essentielles en matière de cybersécurité pour les phases de planification, de conception, de développement, de production, de livraison et de maintenance. Sécurité de la chaîne d'approvisionnement et diligence raisonnable

- 3 Exigences en matière de gestion des vulnérabilités, y compris mises à jour de sécurité pendant plus de 5 ans
- 4 Attestation et transparence: informations claires sur les risques liés à la cybersécurité et instructions à l'intention de l'utilisateur, évaluation de la conformité, documentation technique, marquage CE
- 5 Signalement des vulnérabilités activement exploitées et des incidents graves



Logiciel d'émission de certificats numériques



Micrologiciel



Système d'exploitation



Applications



Jeux vidéo



Pare-feu



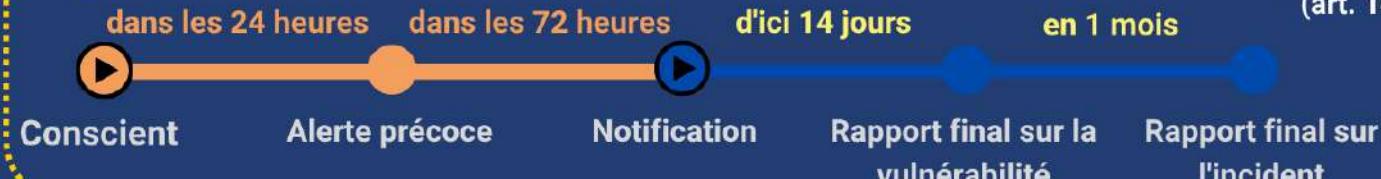
Chronologie



Résultant en

Déclaration de conformité UE et peut apposer le marquage CE

Signalement des vulnérabilités et incidents activement exploités (art. 14)



Sanctions (art. 64)

Non-respect des exigences essentielles :

- jusqu'à 15 millions d'euros ou 2,5 % du chiffre d'affaires annuel

Informations incorrectes, incomplètes ou trompeuses :

- jusqu'à 5 millions d'euros ou 1 % du chiffre d'affaires annuel

Points d'attention

- Nouveau cadre législatif (comme la sécurité)
- Évaluation de la conformité par soi-même ou par un tiers
- Condition d'accès au marché de l'UE
- Responsabilité accrue en raison d'éventuelles poursuites civiles liées à des problèmes de conformité CE

Le projet financé dans le cadre de la convention de subvention n° 101190193 est soutenu par le Centre européen de compétence en matière de cybersécurité.



Co-funded by
the European Union



ECCC
EUROPEAN CYBERSECURITY
COMPETENCE CENTRE



CONFIRMATE